

Réunion des Directeurs des Instituts Nationaux de Statistique et des Services de Prévision sur la validation des PIB plus comparables

Ouagadougou, 17 au 19 mars 1999

Relevé de conclusions

I. Introduction

La surveillance multilatérale vise la convergence des politiques économiques des Etats de l'UEMOA. Dans ce cadre, et faute d'indicateurs de l'activité économique suffisamment comparables, la Commission a jusqu'ici mis l'accent sur des critères de convergence essentiellement budgétaires. Afin de pouvoir élargir le champ d'analyse de la surveillance multilatérale, la Commission a engagé, dans le cadre du programme PARSTAT, des travaux visant à rendre à court terme plus comparables les PIB des Etats membres des années n et $n+1$. Il est entendu que ces travaux sont menés dans l'attente des résultats des travaux plus lourds qui ont été lancés également dans PARSTAT par la Commission en vue de disposer de PIB réellement harmonisés.

Ce travail d'élaboration de PIB plus comparables pour les Etats a été confié à AFRISTAT par la Commission de l'UEMOA. Après plusieurs réunions de travail technique entre les comptables nationaux et les prévisionnistes, une méthode d'élaboration des PIB plus comparables a été mise au point.

Suite à ces différents travaux, une réunion de validation de cette méthode et des résultats qui en découlent s'est tenue à Ouagadougou du 17 au 19 mars 1999 au Siège de la Commission de l'UEMOA. Ont participé à cette réunion les Directeurs des INS et des Services de Prévision des Etats membres, trois représentants de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), un représentant du Fonds Monétaire International (FMI), un représentant d'EUROSTAT, un représentant du Bureau de Coopération Statistique (BCS) et un représentant de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). La présidence de la réunion a été assurée par la Commission de l'UEMOA et le secrétariat par AFRISTAT et la Commission de l'UEMOA. La liste complète des participants ainsi que leurs coordonnées figurent en annexe.

Les travaux du séminaire ont été ouvert par M. Bruno KAFANDO, Directeur de cabinet du Commissaire en charge du Département des Politiques Economiques. Ce discours figure en annexe.

L'ordre du jour et le programme de travail, adoptés, figurent en annexe.

II. Déroulement des travaux.

2-1 Présentation des travaux

La méthode suivie pour l'élaboration des PIB plus comparables a été exposée par AFRISTAT. Il a été en particulier souligné que les difficultés à comparer les PIB actuels, définitifs ou prévisionnels, sont dues à quatre éléments:

- des données de base de qualité inégale,
- des méthodologies différentes d'élaboration des comptes,
- des champs couverts variables d'un pays à l'autre,
- des outils différents pour l'élaboration des comptes définitifs.

Compte tenu de l'urgence des besoins de la Commission, il a été convenu que les travaux actuels de comparabilité ne toucheraient que les champs couverts par les PIB dans le sens d'une plus grande conformité au SCN 68 (base des comptes actuels). Il s'agit de la prise en compte des loyers imputés dans la consommation finale des ménages, de l'assistance technique extérieure, du calcul de la Production Imputée de Services Bancaires et de l'évaluation de la consommation de capital fixe de l'administration publique (CCF).

Une plate forme commune¹ a été définie lors des réunions des groupes de travail. Elle permet une transcription des PIB actuels dans un format commun. Les travaux réalisés comprennent deux parties. La première partie transforme le PIB dans la structure commune sans en modifier le niveau. La deuxième partie prend en compte les éléments qui modifient le niveau des PIB.

Les résultats des travaux ont ensuite été présentés pays par pays.

2-2 Examen des résultats par pays et validation de la méthode

Il ressort de l'examen des résultats par pays que les PIB corrigés ont connu un relèvement de niveau qui va de 0 à environ 10% par rapport aux PIB actuels. Cette variation n'affecte que le PIB non marchand. Par ailleurs, les taux de croissance réelle sont peu modifiés. L'évaluation de la CCF selon la formule très simplifiée retenue ne tient pas compte de l'évolution des prix, en particulier de la dévaluation de 1994. Une correction de la série des CCF sera effectuée.

¹ La plate forme définit une nomenclature commune tant pour les comptes définitifs, provisoires que prévisionnels et un champ commun couvert par les comptes.

Par pays le tableau ci-dessous montre l'importance de chaque correction en pourcentage du PIB d'origine.

Pays	Correction Assistance Technique	Correction loyers imputés	Correction Cons. de capital fixe (CCF)	Correction totale
Bénin			2%	2%
Burkina Faso			7%	7%
Côte d'Ivoire		5%	5%	10%
Mali		3%	3%	6%
Niger				0%
Sénégal	2%		2%	4%
Togo		2%	3%	5%

Les données concernant la Guinée Bissau ne sont pas encore disponibles.

Pour certains pays, les fichiers de travail nécessitent encore quelques corrections.

Les délégués ont félicité AFRISTAT pour le travail entrepris. Ils ont apprécié positivement les résultats et jugé les PIB présentés plus comparables que les PIB actuellement calculés par les Etats. Outre l'harmonisation du champ, la disponibilité d'une décomposition du PIB selon une nomenclature commune constitue un avantage certain. Les méthodes utilisées pour élaborer les PIB plus comparables, même si elles peuvent être encore améliorées (cf. point sur les développements ultérieurs), sont d'ores et déjà considérées comme pertinentes.

La Commission s'est également déclarée satisfaite des travaux, qui lui permettront d'exercer dans de meilleures conditions l'exercice de la surveillance multilatérale.

2-3 Développements ultérieurs souhaitables

Les délégués ont demandé que dans l'immédiat, des améliorations soient apportées au document présenté au début de la réunion. Outre quelques corrections de forme, il a été retenu :

- de procéder aux vérifications et corrections nécessaires dans les séries présentées,
- de modifier le calcul de la CCF pour tenir compte de la dévaluation du franc CFA en 1994,
- d'étoffer la présentation des méthodes de prévision des PIB pour chaque pays,
- d'indiquer les méthodes d'élaboration des comptes nationaux pour chaque pays,
- de calculer un certain nombre d'indicateurs permettant d'apprécier la structure des comptes des différents pays.

A court terme, les délégués ont souhaité une amélioration de la comparabilité des PIB par un rapprochement des méthodes d'élaboration des comptes. Dans ce cadre, la Commission devra engager une réflexion pour déterminer dans quelle mesure des ajustements relativement simples peuvent être opérés. L'exemple de l'imputation des campagnes agricoles $n/ n+1$ à une année civile déterminée, n ou $n+1$, et celui des exportations des pays enclavés ont été cités.

A moyen terme, les représentants des Etats ont estimé qu'il fallait mettre en œuvre aussi rapidement que possible la rénovation des comptes (mise en œuvre du SCN 93, utilisation de méthodes communes d'élaboration des comptes dont la mise au point est en cours, implantation du module ERETES, amélioration de la qualité des statistiques de base...). Ce n'est qu'à partir du moment où cette rénovation sera accomplie que la comparabilité des PIB sera réellement satisfaisante. Ces comptes harmonisés sont attendus en 2003 (sous réserve d'un démarrage rapide des autres volets du programme PARSTAT). En attendant, la Commission cherchera toute amélioration possible des PIB prévisionnels pour les besoins de la surveillance multilatérale.

Dans cette perspective, les délégués ont noté avec satisfaction la déclaration des Chefs d'Etat après le sommet de Lomé de janvier 1999 où il a été souligné la nécessité pour les Etats membres d'appuyer les instituts nationaux de statistique en ressources humaines et matérielles pour améliorer la production et la diffusion statistiques dans l'Union.

2-4 Eléments de protocole d'échange de données

La Commission a souhaité que des mises à jour lui soit envoyées par les Etats avant le 31 mai et le 30 septembre de chaque année, ainsi qu'après chaque réactualisation de la part des Etats.

Ce sont les fichiers complets, comprenant les données de base, les grilles de passage, les tableaux de résultats et de synthèse, qui devront être transmis à la Commission par le canal des CNPE.

